



Pension pour des dommages causés par la vaccination



En 2009, le monde entier a été mis en garde contre la grippe porcine et il a été conseillé de se faire vacciner. Une fillette de 12 ans a été vaccinée contre la grippe porcine et souffre depuis lors d'une grave maladie du sommeil. Mais qui va maintenant payer la pension mensuelle accordée par le tribunal social de Coblence ?

En 2009, on a mis le monde entier en garde contre la grippe porcine H1N1 et on a préconisé la vaccination à l'échelle mondiale, des conseils qu'a suivis une plaignante âgée de 12 ans à l'époque. Par la suite, de la fatigue et d'autres symptômes sont apparus, qui n'ont été reconnus que des années plus tard comme des indices d'une maladie du sommeil chronique (narcolepsie). Depuis le tribunal social de Coblence a accordé à la plaignante une pension de 326 euros par mois.

Mais comment est-ce possible que les coûts de la pension mensuelle soient supportés par le contribuable alors que l'industrie pharmaceutique responsable ne fait qu'encaisser des profits ?

de ab.

Sources:

www.rheinpfalz.de/lokal/artikel/kaiserslautern-kind-bekommt-nach-impfschaden-versorgungsrente/

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#Vaccination-fr - oui ou non ? Faits et arrière-plans - www.kla.tv/Vaccination-fr

#IndustriePharmaceutique - pharmaceutique - www.kla.tv/IndustriePharmaceutique

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.